

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23062</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHERSON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Avenants au marché de travaux du passage de La Poste et de la Ludothèque**

Des marchés de travaux selon la procédure adaptée, relatifs à la requalification du passage de la poste et l'aménagement d'une ludothèque ont été passés le 31 août 2022 pour un montant de 886 414,29 € TTC.

Un avenant n° 1 pour le lot n° 5 a été soumis au Conseil Municipal du 30 janvier 2023, ce qui a porté le nouveau montant des marchés à 893 250,69 € TTC.

Cependant, des travaux modificatifs en plus-values s'avèrent nécessaires en cours de chantier, ce qui nécessite l'établissement d'avenants, conformément aux articles L.2194-1, R.2194-2 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le détail des avenants est résumé dans le tableau ci-dessous :

LOT (titulaire)	MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT	OBSERVATIONS
<b>Lot 2 -</b> Maçonnerie ▶ SARL CLAZAY CONSTRUCTION BRESSUIRE	69 193,75 € TTC	393,31 € TTC (+0,57 %)	69 587,06 €	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture
<b>Lot 7 -</b> Menuiseries extérieures ▶ BODY MENUISERIE BRESSUIRE	57 768,58 € TTC	14 968,01 € TTC (+ 25,91 %)	72 736,59 € TTC	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_062-DE  
 Date de télétransmission : 26/04/2023  
 Date de réception préfecture : 26/04/2023

<b>Lot 8 -</b> Menuiseries intérieures ▶ SARL GONNORD CERIZAY	35 874,36 € TTC	1 011,05 € TTC (+ 2,81 %)	36 885,41 € TTC	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture
<b>Lot 9 -</b> Cloisons sèches ▶ SAS CLOCHARD Do- lor BRESSUIRE	72 000,00 € TTC	1 842,60 € TTC (+2,63 %)	73 842,60 € TTC	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture
<b>Lot 10 -</b> Carrelage Faïence ▶ SARL FAUCHEREAU BRESSUIRE	36 853,74 € TTC	931,20 € TTC (+ 2,52%)	37 784,94 € TTC	Plus-value pour carrelage supplémentaire dans le passage de la Poste
<b>Lot 11 -</b> Peinture / Sols collés ▶ SARL Pierre GIRARD COULOMBIERS	39 417,84 € TTC	2 667,74 € TTC (+ 6,76%)	42 085,58 € TTC	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture
<b>Lot 12 -</b> Plafonds suspendus / Isolation ▶ REVS'PLAFONDS CHAURAY	60 269,77 € TTC	313,74 € TTC (+ 0,52%)	60 583,51 € TTC	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture
<b>Lot 15 -</b> Chauffage ventilation ▶ SARL AUGER BOISME	93 000,00 € TTC	3 649,58 € TTC (+ 3,92%)	96 649,58 € TTC	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture
<b>Lot 16 -</b> ELECTRICITE ▶ LUMELEC St VARENT	85 074,00 € TTC	2 181,60 € TTC (2,56 %)	87 255,60 €	Plus-value pour travaux boutique Rapid' Couture
<b>Lot 17 -</b> Démolition ▶ SAS EBM MONTREVAULT S/ EVRE	35 599,34 € TTC	3 027,83 € TTC (+ 8,50 %)	38 627,17 € TTC	Plus-value pour décons- truction de la boutique Ra- pid' Couture

Le montant total de ces avenants est de 30 986,66 €TTC, ce qui porte le nouveau montant des marchés à la somme de 924 237,35 € TTC (+ 3,46 %).

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_062-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
  
Anne Marie BARBIER

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_062-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023